Carcassonne : Clémence du tribunal pour “Babacar l’étudiant”

31/05/2011 à 9h40

Jugé en comparution immédiate, hier, Babacar, avait à répondre d’usage de faux documents administratifs et de séjour irrégulier sur le territoire français.C’est vendredi, que ce ressortissant sénégalais de 26 ans a été interpellé en mairie de Carcassonne, alors qu’il venait récupérer une carte d’identité, dont il avait fait la demande sous un faux nom, avec de faux documents administratifs tels que des factures EDF.

Une enquête plus approfondie des services de police a alors permis de savoir que Babacar était arrivé dans la région parisienne en octobre 2006, sous le statut d’étudiant étranger. Un statut qui lui permettait alors de séjourner temporairement en France, à moins de faire une demande ultérieure pour un titre de séjour.

C’est une erreur. Je n’étais pas conscient de la peine encourue en faisant ça ![…]

Le Midi Libre